

# COMPTE RENDU

## De la séance du CONSEIL MUNICIPAL

### du mardi 19 janvier 2021

<i>Date de convocation : 08/01/2021</i>	<i>Date d'affichage : 08/01/2021</i>
<i>Nbre de conseillers en exercice : 15</i>	<i>Nbre de conseillers présents : 15</i>
	<i>Nbre de conseillers votants : 15</i>

L'An deux mil vingt et un, les dix-neuf janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Eric BERTHAULT, Maire.

**Présents** : E. BERTHAULT, F. ION, A. GAYETANO, G. ROYER, A. DEHENRY, L. RICHARD, F. POIRIER, J. FOURMAUX, A. AUBOIS, V. MAINIER, V. MOREL, M. MIRANDA, M. COLLET, V. PRUD'HOMME, D. DEVEZE

#### Ordre du jour

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 01/12/2020
3. ADMINISTRATION GENERALE
  - a) Point sur la situation sanitaire
  - b) Sécurité
  - c) Organisation des fêtes et cérémonies

#### 4. DOMAINE ET PATRIMOINE

Convention pour la participation financière au distributeur automatique de pains

#### 5. TRAVAUX

- a) Achat et mise en place de mobiliers urbains
- b) Lavoir
- c) Aménagement des espaces verts

#### 6. INTERCOMMUNALITE

Convention pour le curage des accessoires de voirie et le fauchage des bassins d'orage

#### 7. FINANCES LOCALES

Montant des subventions obtenues sur le projet aire de jeux pour enfants et parcours santé pour adultes

#### 8. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

Motion de défense des urgences et des secours « centre 15»

#### 9. COMMUNICATIONS DU MAIRE

#### 10. AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES



## 1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Georgette ROYER est désignée secrétaire de séance.

## 2) ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 01/12/2020

Le compte-rendu de la séance du 01/12/2020 est adopté par l'ensemble du Conseil Municipal.

## 3) ADMINISTRATION GENERALE

### a) POINT SUR LA SITUATION SANITAIRE : CENTRE DE VACCINATION

Rapporteur : Eric BERTHAULT, Maire

Au milieu de la semaine dernière, Monsieur le Préfet, sur proposition de Marie Louise FORT, et en concertation avec le Centre Hospitalier de Sens, a retenu l'idée de l'implantation d'un centre de vaccination couvrant le Nord de l'Yonne, sur le territoire de la Ville de Sens.

Celui-ci a été inauguré vendredi 08/01/2021, grâce à l'action rapide des services municipaux de la ville de SENS.

Ce centre est géré par le Centre Hospitalier, en lien constant avec

- Les services de l'Etat,
- les acteurs de la santé publique (ARS, Hôpital),
- les acteurs de la santé privée (médecins libéraux, Clinique, Ordre des Médecins),
- la Ville de Sens.

A ce titre les services de la Ville de SENS assurent le soutien logistique et en partie humain, mais ne sauraient se substituer au milieu médical, dont le soutien est sollicité pour assurer le succès de ce centre et sa bonne organisation.

Tout comme vous, nous nous adaptons au jour le jour aux évolutions de l'actualité en matière vaccinale. L'Etat, l'ARS et l'hôpital sont responsables de l'approvisionnement en vaccins, du calendrier vaccinal et des protocoles de soins (notamment en ce qui concerne les dosages ou la notion de seconde injection). En tant que Maire de la ville qui accueille ce centre de vaccination, **Marie-Louise FORT** n'a pas la maîtrise de ces différents éléments fondamentaux.

**Marie-Louise FORT** s'engage néanmoins bien sûr à fournir aux 27 communes de l'Agglomération une information privilégiée sur les modalités de cette vaccination.

En effet, les services de la **ville de SENS** sont sollicités pour assurer les prises de rendez-vous et l'accueil physique et téléphonique dans l'attente d'une solution plus adaptée.



**Renseignements : Marion Gallois au 03 58 45 10 25, à la direction générale des services, qui sera notre point de contact à la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais.**

Par mail à l'adresse suivante [m.gallois@grand-senonais.fr](mailto:m.gallois@grand-senonais.fr).

Vanessa Lagache est également à votre disposition et joignable au 06 78 74 90 34.

site internet communiqué par l'ARS :

<https://www.keldoc.com/centre-hospitalier/sens-89100/centre-hospitalier-de-sens/centre-de-vaccination-du-ch-de-sens?category=-1&cabinet=16565&specialty=153>

## **b) SECURITE**

**Rapporteur : Florian ION, 1er adjoint**

Sur la sécurité deux sujets ont retenu notre attention : cambriolage et vitesse excessive.

### **Cambrilage**

Depuis moins de 6 mois nous constatons une hausse des cambriolages sur notre commune.

Une réflexion sur la possibilité de faire une étude sur l'installation de dispositifs de VPU (Vidéo Protection Urbaine) se pose. Beaucoup de communes avoisinantes sont équipées ou en cours d'équipement.

M. le maire a été reçu par M. le Sous-préfet, celui-ci se propose de rencontrer le Conseil Municipal accompagné du commissaire de la ville de Sens, pour échanger sur le sujet.

L'ensemble du Conseil Municipal, après discussion, souhaite cette rencontre et accepte de lancer une étude sur le sujet auprès du référent sécurité spécialisé du Commissariat de Sens.

### **Vitesse excessive**

La police nationale a effectué plusieurs contrôles de vitesse sur la RD58, les 18 et 19 janvier 2021. 75 véhicules ont été contrôlés, 13 infractions ont été relevées dont 3 excès de vitesse.

Durant son entretien avec le sous-préfet, M. le maire a exposé la problématique de la vitesse sur la D58 (le long de la voie de chemin fer). Une demande d'étude de pose de radar automatique peut être envisagée.

Il est constaté depuis des années que la vitesse est souvent excessive sur cette route.

## **c) ORGANISATION DES FETES ET CEREMONIES**

**Rapporteur : Manu MIRANDA, Conseiller**

### **Calendrier des festivités (Sous réserve des restrictions sanitaires)**

Janvier 2021	Vœux du Maire	ANNULE
Samedi 9 Janvier 2021 16h	Galette des rois	ANNULE
Samedi 6 Février 2021 20h	Soirée crêpes	ANNULE
Samedi 20 Mars 2021	Saint Patrick	
Dimanche 4 Avril 2021	Pâques	
Vendredi 16 Avril 2021 17h	Marche dinatoire nocturne	
Samedi 8 Mai 2021	Commémoration	
Samedi 22 Mai 2021	Fête du village	



Du 11 Juin au 11 Juillet 2021	Euro 2021
Mardi 13 Juillet 2021	Bal
Août 2021	Garçon la Note
Dimanche 12 septembre 2021	Vide grenier
Dimanche 31 octobre 2021	Halloween
Jeudi 11 Novembre 2021	Commémoration
Samedi 20 Novembre 2021	Beujolais Nouveau
Décembre 2021	Noël des enfants

Les bénévoles souhaitant donner la main et participer à l'installation des fêtes sont les bienvenus et peuvent se faire connaître auprès de la mairie.

La commission en charge des fêtes se réunira le 26 janvier 2021 sous réserve des contraintes sanitaires et travaillera sur les festivités.

M. le Maire précise que malheureusement il craint que 2021 ressemble à 2020.

#### 4) DOMAINE ET PATRIMOINE

##### CONVENTION POUR LA PARTICIPATION FINANCIERE AU DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BAGUETTES

Rapporteur : Eric BERTHAULT, Maire

Le distributeur automatique de baguettes appartient à la commune. Depuis son achat en mai 2018 (9.147€ TTC), il est loué à la société Galex 3M (boulangerie du rond-point Patton à Sens) qui l'approvisionne en baguettes. Le contrat de location se termine le 31/01/2021.

M. le Maire propose de continuer à demander à ce dernier une participation financière.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

➤ **AUTORISE** M. le Maire à signer une convention avec GALEX 3M qui prévoit une participation financière mensuelle de l'exploitant de 177€ TTC du 1er février 2021 au 31 janvier 2022.

Le camion du boulanger de Brannay passe également sur la commune. Il vend notamment les mercredis et samedis entre 10h30 et 11h30 aux abords du monument aux morts et de la rue du Moulin, et au carrefour de la rue Mozart avec la rue des Seigles.



## 5) TRAVAUX

### a) ACHAT ET MISE EN PLACE DE MOBILIERS URBAINS SUR LA COMMUNE

Rapporteur : Laure RICHARD, Conseillère

#### Exposé des motifs : Validation des emplacements du mobilier urbain

Nous avons reçu le dernier devis, après négociation avec le fournisseur, pour l'acquisition de mobiliers urbains. Pour rappel, nous avons obtenu **4.505€** de subvention de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais. Nous pouvons donc lancer la commande de matériels pour un montant de **8.950,80 € TTC**. La pose est prévue pour le printemps.

### b) REFECTION ET MISE EN VALEUR DU LAVOIR

Rapporteur : Aurore GAYETANO, 2<sup>ème</sup> Adjointe

La commission du patrimoine travaille sur la réfection et mise en valeur du lavoir. Après avoir fait l'état des lieux de celui-ci, il ressort que la verrière est dangereuse, les structures métalliques et bois sont à rafraîchir. A l'extérieur aussi, le lavoir a souffert d'un manque d'entretien ; présence de mousse sur la toiture, panneaux d'affichage, cabanons et dalle au sol inesthétiques voire dangereux.

Il y a un travail global de restauration à faire pour rendre ce lieu à nouveau agréable et le mettre en valeur afin de l'ouvrir au public. Des devis sont en cours. Un habitant de la commune a soumis l'idée de faire un chantier participatif, une partie des travaux serait faite par des professionnels et l'autre par des bénévoles.

La commission souhaiterait retirer les cabanons qui sont inesthétiques. Autrefois, l'un servait à enfermer les chiens errants, l'autre pouvait accueillir des « vagabonds » qui cherchaient un endroit pour dormir. La décision n'est pas encore prise. Le plus urgent est de réparer la verrière pour pouvoir ouvrir le lavoir au public. Il est d'ailleurs formellement interdit de monter sur le toit du lavoir.

Il a été vu récemment des enfants sur le toit du lavoir, de plus nous avons trouvé des bouts de verre jetés dans le jardin d'une maison avoisinante, ceci est inadmissible et intolérable.

### c) AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS

Rapporteur : Laure RICHARD

La commission avait un projet de blason en pierre à l'entrée du village du côté de la RD 58. Ce dernier a été abandonné au profit d'un aménagement plus traditionnel : massifs de rosiers, lavande et autres plantes et arbustes qui fleurissent toute l'année.

### d) TRAVAUX ECLAIRAGE LED ET SECURISATION DE LA MAIRIE

Rapporteur : Eric BERTHAULT, Maire

Des projecteurs led détecteurs de mouvements ont été installés à l'entrée du foyer rural de la salle des associations, de la salle du Conseil Municipal et de la mairie. De plus, les deux portes de la mairie ont été équipées d'une ouverture à distance commandée par l'agent de l'accueil afin de sécuriser la mairie et le personnel (VIGIPIRATE).



## 6) INTERCOMMUNALITE

### a) CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION POUR LE CURAGE DES ACCESSOIRES DE VOIRIE ET LE FAUCHAGE DES BASSINS D'ORAGE

Rapporteur : Eric BERTHAULT, Maire

La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, lors de son Bureau Communautaire du 7 novembre 2019, sur la recommandation de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 4 novembre 2019, a figé la répartition des compétences en matière de gestion des ouvrages de transit et de stockage des eaux pluviales.

Ainsi, il a été décidé que le curage des accessoires de voirie (grilles, avaloirs, puisards) relèvera de la compétence voirie des communes. Néanmoins, considérant que le curage concomitant des canalisations principales et des accessoires de voirie relève d'une logique opérationnelle de nature à réduire le coût global des prestations, la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais a proposé aux communes volontaires de réaliser pour elles le curage des accessoires de voirie, moyennant le versement d'une participation annuelle de l'agglomération.

Par ailleurs, plusieurs communes ont émis le souhait de réaliser elles-mêmes le fauchage des bassins d'orage à la place de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, qui en a la compétence. Le coût du fauchage annuel étant figé par la CLECT, le montant correspondant sera alors reversé à la commune par l'agglomération, aux termes d'une convention.

**VU** la décision du Bureau Communautaire du 18 janvier 2018 actant le transfert de compétence à la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais de l'entretien des ouvrages d'eau pluviale urbaine ;

**VU** la délibération DEL180927030003 du Conseil Communautaire en date du 27 septembre 2018 validant le transfert de la compétence facultative « gestion des eaux pluviales urbaines » à la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais ;

**VU** le rapport de la Commission Locale de l'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 4 novembre 2019 ;

**VU** la décision du Bureau Communautaire du 7 novembre 2019 entérinant le rapport de la CLECT et par conséquent l'évaluation des charges transférées ;

**VU** la délibération DEL191114500004 du Conseil Communautaire du 14 novembre 2019 prenant acte du rapport de la CLECT et approuvant la clé de répartition des charges et des attributions de compensation aux communes ;

**VU** la délibération de la commune de Courtois-sur-Yonne en date du 17/12/2019 (n° D2019-12-054) approuvant le transfert de compétence de la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines à la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais ;

**Considérant** que la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais et ses communes membres entendent, conformément au principe de subsidiarité et au regard des besoins spécifiques de celles-ci, répartir les missions et travaux de curage et d'entretien des canalisations, avaloirs et autres ouvrages nécessaires à la politique de gestion des eaux pluviales, en fonction de la collectivité la mieux à même de répondre efficacement aux besoins liés à cette compétence sur leur territoire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**



➤ **APPROUVRE** la répartition des missions et travaux entre la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais et la commune de Courtois-sur-Yonne concernant l'entretien des accessoires de voirie, à savoir :

i. Missions exécutées par la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, pour le compte et aux frais de la commune, au titre des compétences communales (vote à l'unanimité) :

- l'entretien annuel à raison d'une intervention minimum, des bouches avaloirs et grilles recensées sur la commune, comprenant curage des ouvrages ;
- le nettoyage annuel, à raison d'une intervention minimum, des puisards recensés sur la commune.

Pour un montant annuel de **584,69€** (cf. rapport de la CLECT) à la charge de la commune.

ii. Missions exécutées par la commune, pour le compte et aux frais de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, au titre de la compétence de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) transférée (3 voix contre, 12 voix pour) :

- le fauchage annuel des bassins avec attestation de service édictée par la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais.

Pour un montant annuel de **240€** (cf. rapport de la CLECT) à la charge de la Communauté d'Agglomération.

➤ **AUTORISE** (vote à l'unanimité) M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais et tous les avenants nécessaires à l'exécution de ladite convention.

## **b) SUBVENTIONS – CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS ET D'UN PARCOURS SANTE POUR ADULTES**

**Rapporteur : Eric BERTHAULT, Maire**

Nous avons sollicité pour l'année 2020, au titre de notre opération intitulée « aire de jeux pour enfants et parcours santé pour adultes », l'octroi :

- d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais de **11.145€**
- et d'une subvention (uniquement sur la partie aménagement d'un parcours santé) auprès du Conseil Départemental de l'Yonne de **5.607€**.

Ces deux établissements ont répondu favorablement.

Cependant, considérant que les montants obtenus sont différents que ceux demandés dans la délibération initiale en date du 10/09/2020, il convient de reprendre une nouvelle délibération avec les montants attribués.



Ainsi : **Vu** la délibération du 10/09/2020 n° D2020-09-030 portant sur des demandes de subvention pour le projet de construction d'une aire de jeux pour enfants et d'un parcours santé pour adultes, **Vu** le montant des travaux estimé à **55.723€HT** qui comprend la construction d'une aire de jeux pour enfants et d'un parcours santé pour adultes et la fourniture et le scellement d'une table de pique-nique, d'un banc, et d'une table de ping-pong.

Considérant les subventions accordées,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

➤ **NOTE** que la subvention de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais - Fonds de concours se monte à **13.913€**,

➤ **NOTE** que la Subvention du Conseil Départemental de l'Yonne – Investissement dans les équipements sportifs se monte à 30 % sur un montant de dépense subventionnable de **17.641,10€** (parcours santé pour adultes) soit **5.292€**,

➤ **MAINTIENT** sa demande de subvention au titre de la DETR 2021

➤ **AUTORISE M.** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

## **7) AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES**

**a) MOTION DE DEFENSE DES URGENCES ET DES SECOURS, REFUSANT LA SUPPRESSION DU « CENTRE 15 » DU SAMU DE L'YONNE ET PLAIDANT POUR LA CREATION D'UN CENTRE DEPARTEMENTAL UNIQUE DE RECEPTION ET DE REGULATION DES APPELS D'URGENCE ET DE SECOURS**

**Rapporteur : Eric BERTHAULT, Maire**

Depuis plus de trois ans, le directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne Franche Comté – qui est l'agent du gouvernement nommé pour diriger les services administratifs territoriaux du ministère de la santé – **s'obstine, malgré l'opposition unanime des acteurs de terrain, à vouloir supprimer le Centre de Réception et Régulation des Appels d'urgence de l'Yonne (CRRA 15) situé au sein du centre hospitalier d'Auxerre, afin de le transférer au centre hospitalier universitaire de Dijon.** Médecins hospitaliers et libéraux, infirmiers, pompiers... Aucun professionnel de santé, aucun professionnel de l'urgence, du soin ou du secours n'accepte la fermeture du « centre 15 » du SAMU de l'Yonne.

Membres de l'Assemblée nationale et du Sénat, président et membres du Conseil Départemental, maires d'Auxerre et de toutes les communes de l'Yonne, président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours... : aucun élu de l'Yonne, national ou territorial, n'accepte la fermeture du « centre 15 » du SAMU de l'Yonne.



Toutes les instances professionnelles et démocratiques compétentes se sont prononcées en ce sens. C'est le cas, en particulier, de l'organe qui est censé exprimer la voix de la démocratie sanitaire : à l'unanimité, le conseil territorial de santé de l'Yonne a voté une motion demandant à « *corriger le plan régional de santé* » pour « *maintenir le CRRRA 15 d'Auxerre* » et, « *pour défendre la qualité des secours envers la population et l'attractivité médicale du territoire* », à « *travailler collectivement à une plateforme commune, 15 – 18 – ambulanciers privés – médecine libérale, sur un même plateau situé à Auxerre.* »

Cette mobilisation est pleinement justifiée. Le « centre 15 » fonctionne parfaitement à l'hôpital d'Auxerre, gère près de 300 000 appels chaque année et permet d'apporter une réponse médicale rapide à nos concitoyens au plus près du terrain, y compris par hélicoptère.

Si le « centre 15 » devait être transféré demain à Dijon, ce serait une catastrophe sanitaire pour le département rural qu'est l'Yonne, lequel souffre déjà d'un nombre insuffisant de personnels soignants.

Concrètement, il y aurait encore moins d'urgentistes et moins d'internes à Auxerre, le SAMU serait fragilisé, la permanence des soins serait désorganisée, le centre hospitalier d'Auxerre serait déclassé et, à terme, il ne saurait être exclu que les autres hôpitaux de l'Yonne soient également déclassés et démunis au profit du CHU dijonnais, il n'est pas exclu non plus que l'hélicoptère actuellement localisé à Auxerre subisse le même sort que le centre de régulation et soit lui aussi transféré à Dijon.

Les arguments que s'obstine à avancer le directeur de l'agence régionale de santé (ARS) pour justifier la suppression du « centre 15 » d'Auxerre sont inopérants, tant ils sont démentis par l'expérience et l'analyse des acteurs de terrain. Il prétend, en effet, que cette fermeture permettrait de libérer du temps d'intervention pour les urgentistes.

Il feint ainsi d'ignorer qu'il y aurait alors immédiatement moins d'urgentistes, qui quitteraient l'hôpital d'Auxerre, mais aussi moins de futurs urgentistes, puisque l'hôpital serait moins attractif pour les internes. En réalité, l'approche bureaucratique de l'ARS consiste à penser que, plus on retire des moyens hospitaliers à Auxerre et plus on les concentre à Dijon, mieux on se porte. C'est totalement inepte.

Ce conflit persistant entre les acteurs de terrain et la bureaucratie de l'ARS est extrêmement dommageable. D'une part, il fait peser sur le département de l'Yonne la menace désormais imminente d'une fermeture du « centre 15 » et d'un déclassement durable de l'hôpital d'Auxerre. D'autre part, il prive les habitants de l'Yonne de pouvoir **beneficier du projet alternatif ambitieux et réaliste qui est porté par les acteurs de terrain : la création d'« une plateforme commune, 15 – 18 – ambulanciers privés – médecine libérale, sur un même plateau situé à Auxerre », c'est-à-dire un centre de traitement des appels permettant la réception et la régulation de tous les services d'urgence, d'accès aux soins et de secours (SAMU, sapeurs-pompiers, ambulanciers, libéraux...).**

Les professionnels de santé et de secours, les élus et les usagers veulent que l'Yonne bénéficie de cette nouvelle organisation, qui existe déjà dans 20 départements de France, et qui permettra le maintien des urgentistes, une meilleure formation des internes, une meilleure maîtrise des transports sanitaires, une meilleure permanence des soins, une meilleure coordination des urgences, des soins et des secours, au service de la population.



Aussi par la présente délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de

- **SOUTENIR** le Collectif départemental de défense des urgences et des secours de l'Yonne ;
- **REFUSER** la suppression du « centre 15 » actuellement localisé au centre hospitalier d'Auxerre et son transfert à Dijon ;
- **DEMANDER** au Président de la République, au Premier ministre, au ministre des solidarités et de la santé, ainsi qu'à l'agence régionale de santé de Bourgogne Franche Comté, de faire enfin confiance aux acteurs de terrain, en leur donnant la liberté de créer, au service des habitants de l'Yonne, un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours ;
- **SOUTENIR** la création d'un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours, qui recevrait et régulerait tous les appels adressés aux numéros des appels d'urgence et de secours (15 / 18 / ...), et qui se substituerait alors, dans notre département de l'Yonne, au numéro d'aide médicale urgente, au numéro de permanence des soins ainsi qu'au numéro dédié aux secours ;
- **APPROUVER** la proposition de loi, déposée en décembre 2020 à l'Assemblée nationale par M. Guillaume Larrivé, député de l'Yonne, cosignée par M. André Villiers, député de l'Yonne et plusieurs de leurs collègues, facilitant la création d'un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours.

## 8) COMMUNICATIONS DU MAIRE

- M. le Maire remercie les habitants pour leurs marques de sympathie suite aux cadeaux de fin d'année (corbeilles pour les plus de 75 ans et cadeaux pour les enfants jusqu'au CM2). De nombreuses cartes ont été reçues remerciant l'ensemble du Conseil Municipal.
- La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais travaille actuellement à l'élaboration d'un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET). Il doit définir des objectifs stratégiques et un plan d'actions afin de préserver la qualité de l'air, lutter contre le changement climatique et en réduire les impacts.
- L'INSEE va procéder à un sondage sur la commune, la collecte des informations se déroulera de février à avril 2021. Il portera sur les ressources et conditions de vie des ménages en 2021. La liste des enquêteurs est disponible à la mairie.
- La commission communication a travaillé sur un livret d'accueil. Celui-ci sera prochainement distribué à toute la population puis à chaque nouvel habitant. Il apporte un certain nombre de renseignements (lignes de bus, numéros de téléphone utiles, le regroupement pédagogique intercommunal etc.)
- M. le Maire remercie tous ceux qui ont contribué au déneigement, les membres du Conseil Municipal ainsi que les bénévoles Philippe NONQUE, Brice KEMPCKE et Benjamin GASNIER. Cet épisode neigeux nous a permis d'appréhender le matériel, les besoins etc.



## 9) AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

**A. DEHENRY** : voir si les poubelles jaunes peuvent être ramassées plus souvent car il y a de plus en plus de recyclage.

**LA MAJORITE DES CONSEILLERS** : pense que la prise de rendez-vous pour la déchetterie ajoute une contrainte et n'incite pas à traiter correctement ses déchets.

**L. RICHARD** : voir l'année prochaine pour faire un point de collecte des sapins.

**A. GAYETANO** : la société SOCOTEC a procédé à des mesures de surveillance de la qualité de l'air à l'intérieur de l'école en période de chauffe (en 2018) et hors période de chauffe (en 2019). Elles permettent de détecter la présence de substances polluantes. Les résultats sont bons. Il convient juste de rappeler qu'il est important de respecter le taux d'occupation des pièces et d'aérer régulièrement les salles (le Président du SIVOS transmettra l'information à l'école). Il faut refaire contrôler tous les 6 ans.

La commission du patrimoine recherche des cartes postales de la commune (scènes de vie, monuments, rues, gare...) ou des photos de classe de l'école de Courtois. Prendre contact avec la mairie si vous êtes en possession de ces documents que nous copierons et vous restituerons immédiatement.

**F. POIRIER** : Le SIVOS a créé trois groupes de travail :

- élaboration de fiches de procédure pour le personnel en cas d'événement indésirables
- suivi des deux restaurants scolaires
- kermesse des écoles

Les enfants du restaurant scolaire de Nailly ont rempli pendant 2 semaines des fiches de satisfaction sur les repas servis. Les résultats seront analysés et communiqués.

**M. MIRANDA** : résultats du concours des illuminations de Noël :

- 1<sup>er</sup> famille SENOBLE
- 2<sup>ème</sup> famille RENAUDEAU
- 3<sup>ème</sup> famille RIVIERE

Séance levée 21h00



 collecte des ordures ménagères (OM) le samedi à partir de 5h  
 collecte sélective le mardi de semaine paire à partir de 14h



Pas de collecte les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre



**CHEZ VOUS, TOUS  
LES EMBALLAGES  
SE TRIENT**



**Déchèterie des Vauquillettes**  
Tél. 03 86 95 30 93  
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et  
samedi : 9h - 12h / 14h - 18h  
Dimanche : 9h - 12h  
Fermeture : jeudi et jours fériés

**Déchèterie des Sablons**  
Tél. : 03 86 65 63 24  
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et  
samedi : 9h - 12h / 14h - 18h  
Dimanche : 9h - 12h  
Fermeture : lundi et jours fériés

**Déchèterie de Rousson**  
Tél. 03 86 83 28 57  
Du lundi au samedi :  
8h30 - 12h / 13h30 - 16h30  
(17h30 du 1<sup>er</sup>/04 au 30/09)  
Fermeture : dimanche et jours fériés

- Ordures ménagères
- Déchets de cuisine (*prenez au compostage*)
- Lingettes nettoyantes, essuie-tout, mouchoirs, coton-tige, rasoir jetable...)
- Vaisselle jetable
- Couverture rigide type classeur avec parties métalliques et/ou pochettes transparentes
- Résidus de balayage



Une question concernant  
**les gestes de tri**  
☎ 03 58 45 10 23  
☎ 06 84 12 49 13

Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
1 V		1 L		5 1 L		9 1 J		1 S		1 M	
2 S		2 M		2 M		2 V		2 D		2 M	
3 D		3 M		3 M		3 S		3 L		3 J	
4 L	1	4 J		4 J		4 D		4 M		4 V	
5 M		5 V		5 V		5 L	14	5 M		5 S	
6 M		6 S		6 S		6 M		6 J		6 D	
7 J		7 D		7 D		7 M		7 V		7 L	23
8 V		8 L		6 8 L		10 8 J		8 S		8 M	
9 S		9 M		9 M		9 V		9 D		9 M	
10 D		10 M		10 M		10 S		10 L	19	10 J	
11 L	2	11 J		11 J		11 D		11 M		11 V	
12 M		12 V		12 V		12 L	15	12 M		12 S	
13 M		13 S		13 S		13 M		13 J		13 D	
14 J		14 D		14 D		14 M		14 V		14 L	24
15 V		15 L	7	15 L		11 15 J		15 S		15 M	
16 S		16 M		16 M		16 V		16 D		16 M	
17 D		17 M		17 M		17 S		17 L	20	17 J	
18 L	3	18 J		18 J		18 D		18 M		18 V	
19 M		19 V		19 V		19 L	16	19 M		19 S	
20 M		20 S		20 S		20 M		20 J		20 D	
21 J		21 D		21 D		21 M		21 V		21 L	25
22 V		22 L	8	22 L		12 22 J		22 S		22 M	
23 S		23 M		23 M		23 V		23 D		23 M	
24 D		24 M		24 M		24 S		24 L	21	24 J	
25 L	4	25 J		25 J		25 D		25 M		25 V	
26 M		26 V		26 V		26 L	17	26 M		26 S	
27 M		27 S		27 S		27 M		27 J		27 D	
28 J		28 D		28 D		28 M		28 V		28 L	26
29 V				29 L	13	29 J		29 S		29 M	
30 S				30 M		30 V		30 D		30 M	
31 D				31 M				31 L	22		

### Férié

- La collecte OM du samedi 1<sup>er</sup> mai est repoussée au lundi 3 mai 2021.
- La collecte OM du samedi 25 décembre est repoussée au lundi 27 décembre 2021

Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
1 J		1 D		1 M		1 V		1 L	44	1 M	
2 V		2 L	31	2 J		2 S		2 M		2 J	
3 S		3 M		3 V		3 D		3 M		3 V	
4 D		4 M		4 S		4 L	40	4 J		4 S	
5 L	27	5 J		5 D		5 M		5 V		5 D	
6 M		6 V		6 L	36	6 M		6 S		6 L	49
7 M		7 S		7 M		7 J		7 D		7 M	
8 J		8 D		8 M		8 V		8 L	45	8 M	
9 V		9 L	32	9 J		9 S		9 M		9 J	
10 S		10 M		10 V		10 D		10 M		10 V	
11 D		11 M		11 S		11 L	41	11 J		11 S	
12 L	28	12 J		12 D		12 M		12 V		12 D	
13 M		13 V		13 L	37	13 M		13 S		13 L	50
14 M		14 S		14 M		14 J		14 D		14 M	
15 J		15 D		15 M		15 V		15 L	46	15 M	
16 V		16 L	33	16 J		16 S		16 M		16 J	
17 S		17 M		17 V		17 D		17 M		17 V	
18 D		18 M		18 S		18 L	42	18 J		18 S	
19 L	29	19 J		19 D		19 M		19 V		19 D	
20 M		20 V		20 L	38	20 M		20 S		20 L	51
21 M		21 S		21 M		21 J		21 D		21 M	
22 J		22 D		22 M		22 V		22 L	47	22 M	
23 V		23 L	34	23 J		23 S		23 M		23 J	
24 S		24 M		24 V		24 D		24 M		24 V	
25 D		25 M		25 S		25 L	43	25 J		25 S	
26 L	30	26 J		26 D		26 M		26 V		26 D	
27 M		27 V		27 L	39	27 M		27 S		27 L	52
28 M		28 S		28 M		28 J		28 D		28 M	
29 J		29 D		29 M		29 V		29 L	48	29 M	
30 V		30 L	35	30 J		30 S		30 M		30 J	
31 S		31 M				31 D				31 V	